

#### Fiche de Données de Sécurité

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Article 31, Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

#### **GEOLITE GEL (A)**

Date de première édition: 11/10/2021 Fiche signalétique du 23/06/2025

révision 7

# RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: GEOLITE GEL (A)

Code commercial: S100B0118 32

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé: Adhésifs et produits d'étanchéité - bâtiment et travaux de construction

Usages déconseillés : Utilisations autres que les utilisations recommandées

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: KERAKOLL S.p.A.

Via dell'Artigianato, 9

41049 Sassuolo (MODENA) - ITALY

Tel.+39 0536 816511 Fax. +39 0536816581

safetv@kerakoll.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

France

Centres Anti-poison

numéro ORFILA (INRS): (+33) (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Belgique

Centre antipoisons belge

Gratuit, 24/7: (+32) 070 245 245 Grand-Duché de Luxembourg

Centre antipoisons

Gratuit, 24/7: (+352) 8002-5500

# RUBRIQUE 2 — Identification des dangers





#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Skin Irrit. 2 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1B Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 2 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

# 2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008 (CLP)

#### Pictogrammes de danger et mention d'avertissement



# Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Date 24/06/2025 Nom produit GEOLITE GEL (A) Page n. 1 de 19 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411

# Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P33 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever

les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

#### **Contient:**

Cashew, nutshell liq., oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane

bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane

#### Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

#### 2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou pertubateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

Autres dangers: Aucun autre danger

#### RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

N.A.

#### 3.2. Mélanges

Identification du mélange: GEOLITE GEL (A)

Composar	Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :				
Quantité	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement	
≥10-<20 %	bis-[4-(2,3- époxypropoxy)phényl]propane	CAS:1675-54-3 EC:216-823-5 Index:603-073-00-2	Eye Irrit. 2, H319; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic 2 Chronic 2, H411, M-Chronic:1	01-2119456619-26	
			Limites de concentration spécifiques: C ≥ 5%: Eye Irrit. 2 H319 C ≥ 5%: Skin Irrit. 2 H315		
≥10-<20 %	Reaction mass of 2,2'- [methylenebis(2,1- phenyleneoxymethylene)]bis (oxirane) and 2,2'- [methylenebis(4,1- phenyleneoxymethylene)]bis (oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2- ylmethoxy)benzyl]phenoxy} methyl)oxirane	EC:701-263-0	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 2, H411, M- Chronic:1		
≥5-<10 %	Cashew, nutshell liq., oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane	EC:701-477-4	Skin Sens. 1B, H317	01-2119982994-15-0000	
≥0.5-<1 %	Titanium dioxide	CAS:13463-67-7 EC:236-675-5	Non classé comme dangereux		
<0.0015 %	o méthanol	CAS:67-56-1 EC:200-659-6 Index:603-001-00->	Flam. Liq. 2, H225; STOT SE 1, H370; Acute Tox. 3, H301; Acute K Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331	01-2119433307-44	

Date 24/06/2025 Nom produit GEOLITE GEL (A) Page n. 2 de 19 Limites de concentration spécifiques:

C ≥ 10%: STOT SE 1 H370 3% ≤ C < 10%: STOT SE 2 H371

#### **RUBRIQUE 4 — Premiers secours**

# 4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin montrant cette fiche signalétique et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation des yeux

Dommages aux yeux

Irritation cutanée

Érythème

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

#### **RUBRIQUE 5** — Mesures de lutte contre l'incendie

# 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

#### RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

#### Pour les secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Laver à l'eau abondante.

 Date
 24/06/2025
 Nom produit
 GEOLITE GEL (A)
 Page n. 3 de 19

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

#### **RUBRIQUE 7** — Manipulation et stockage

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

# Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Aucune utilisation particulière

Solutions spécifiques pour le secteur industriel

Aucune utilisation particulière

# RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (LEP)			
	Type LEP	pays	Limites d'exposition professionnelle
Carbonate de calcium CAS: 471-34-1	National	HUNGARY	Long terme 10 mg/m3 inhalable aerosol Source: 5/2020. (II. 6.) ITM
	National	IRELAND	Long terme 10 mg/m3 Inhalable fraction Source: 2021 Code of Practice
	National	IRELAND	Long terme 4 mg/m3 Respirable fraction Source: 2021 Code of Practice
	National	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND	Long terme 10 mg/m3 inhalable aerosol Source: EH40/2005 Workplace exposure limits
	National	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND	Long terme 4 mg/m3 respirable aerosol Source: EH40/2005 Workplace exposure limits
	National	CROATIA	Long terme 10 mg/m3 U Source: NN 1/2021
	National	CROATIA	Long terme 4 mg/m3 R Source: NN 1/2021
	National	FRANCE	Long terme 10 mg/m3 Source: INRS outil65
	National	LATVIA	Long terme 6 mg/m3 Source: KN325P1
	National	POLAND	Long terme 10 mg/m3 4) Source: Dz.U. 2018 poz. 1286

Date 24/06/2025 Nom produit GEOLITE GEL (A) Page n. 4 de 19 SUVA SWITZERLAN Long terme 3 mg/m3

TWA mg/m3: (a), Formel / Formal, NIOSH

Source: suva.ch/valeurs-limites

Titanium dioxide

**ACGIH** Long terme 2.5 mg/m3 (8h) CAS: 13463-67-7

Finescale particles; R; A3 - LRT irr, pneumoconiosis

National **GERMANY** Long terme 0.3 mg/m3; Court terme 2.4 mg/m3

DFG; Long term and short term: excluding ultrafine particles; respirable fraction;

multiplied by the material density;

Source: TRGS900

National **BELGIUM** Long terme 10 mg/m3

Source: Code du bien-être au travail, Livre VI, Titre 1er, Annexe VI.1-1

National **CROATIA** Long terme 10 mg/m3

Source: NN 1/2021

National **CROATIA** Long terme 4 mg/m3

Source: NN 1/2021

National **IRELAND** Long terme 10 mg/m3

Source: 2021 Code of Practice

National **IRELAND** Long terme 4 mg/m3

Source: 2021 Code of Practice

National **ROMANIA** 

Long terme 10 mg/m3; Court terme 15 mg/m3 Source: Republicarea 1 - nr. 743 din 29 iulie 2021

National SPATN Long terme 10 mg/m3

Source: LEP 2022

National **AUSTRIA** Long terme 5 mg/m3; Court terme 10 mg/m3

60(Miw), 2x, MAK, A

Source: BGBl. II Nr. 156/2021

National **BULGARIA** Long terme 10 mg/m3

Source: НАРЕДБА № 13 ОТ 30 ДЕКЕМВРИ 2003 Г.

National **DENMARK** Long terme 6 mg/m3

Source: BEK nr 2203 af 29/11/2021

National **ESTONIA** Long terme 5 mg/m3

Source: Vabariigi Valitsuse, 20. märtsi 2001. a määrus nr 105

National **FRANCE** Long terme 10 mg/m3

> Cancérogène de catégorie 2 Source: INRS outil65

National **GREECE** Long terme 10 mg/m3

εισπν.

Source: ΦΕΚ 94/A` 13.5.1999

National **GREECE** Long terme 5 mg/m3

ачапч.

Source: ΦΕΚ 94/A` 13.5.1999

National LATVIA Long terme 10 mg/m3

Source: KN325P1

National LITHUANIA Long terme 5 mg/m3

Source: 2011 m. rugsėjo 1 d. Nr. V-824/A1-389

National **NORWAY** Long terme 5 mg/m3

Source: FOR-2021-06-28-2248

National **POLAND** Long terme 10 mg/m3

Source: Dz.U. 2018 poz. 1286

National **SLOVAKIA** Long terme 5 mg/m3

Source: 355 NARIADENIE VLÁDY z 10. mája 2006

National **SWEDEN** Long terme 5 mg/m3

Source: AFS 2021:3

24/06/2025 GEOLITE GEL (A) Page n. 5 de 19 Date Nom produit

SUVA SWITZERLAN Long terme 3 mg/m3

TWA mg/m3: (a), SSC, Formel / Formal, NIOSH

Source: suva.ch/valeurs-limites

WEL-EH40 UNITED Long terme 10 mg/m3

KINGDOM OF Source: EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)

GREAT **BRITAIN AND NORTHERN IRELAND** 

Triiron tetraoxide

CAS: 1317-61-9

National

**POLAND** 

Long terme 2.5 mg/m3; Court terme 5 mg/m3

Source: Dz.U. 2018 poz. 1286

dioxyde de silicium, prepare

par voiechimique CAS: 7631-86-9

National

**BELGIUM** 

Long terme 10 mg/m3

Source: Code du bien-être au travail, Livre VI, Titre 1er, Annexe VI.1-1

National

**IRELAND** 

Long terme 6 mg/m3 Inhalable fraction

Source: 2021 Code of Practice

National **IRELAND**  Long terme 2.4 mg/m3 Respirable fraction

Source: 2021 Code of Practice

National

UNITED Long terme 6 mg/m3

KINGDOM OF Inhalable aerosol Source: EH40/2005 Workplace exposure limits

GREAT **BRITAIN AND NORTHERN** 

**IRELAND** 

National

UNITED Long terme 2.4 mg/m3

KINGDOM OF Respirable aerosol

Source: EH40/2005 Workplace exposure limits GREAT

**BRITAIN AND** NORTHERN **IRELAND** 

National

**GERMANY** Long terme 4 mg/m3

> DFG, 2, Y, E Source: TRGS 900

National

**SLOVENIA** Long terme 4 mg/m3

Y, (I)

Source: UL št. 72, 11. 5. 2021

National

**AUSTRIA** 

Source: BGBl. II Nr. 156/2021

National

**ESTONIA** Long terme 2 mg/m3

Source: Vabariigi Valitsuse, 20. märtsi 2001. a määrus nr 105

National

LATVIA

Long terme 1 mg/m3 Source: KN325P1

SWITZERLAN SSC, Fibpulm / Lungenfibrose, Des VMEs se trouvent sous les substances associées /

D

MAK-Werte finden sich unter den zugeordneten Stoffen

Source: suva.ch/valeurs-limites

**SUVA** 

**SUVA** 

SWITZERLAN Long terme 4 mg/m3

TWA mg/m3: (i), SSC, Fibpulm / Lungenfibrose

Source: suva.ch/valeurs-limites

Aluminium oxide

CAS: 1344-28-1

National

**BELGIUM** 

Long terme 1 mg/m3

Source: Code du bien-être au travail, Livre VI, Titre 1er, Annexe VI.1-1

National

**CROATIA** 

**ROMANIA** 

Long terme 10 mg/m3

Source: NN 1/2021

National

**CROATIA** 

Long terme 4 mg/m3

Source: NN 1/2021

National

Long terme 2 mg/m3; Court terme 5 mg/m3

(Aerosoli)

24/06/2025 GEOLITE GEL (A) Date Nom produit

Source: Republicarea 1 - nr. 743 din 29 iulie 2021

**SPAIN** Long terme 10 mg/m3 National véase Capítulo 9 Source: LEP 2022 National **AUSTRIA** Long terme 5 mg/m3; Court terme 10 mg/m3 60(Miw), 2x, A Source: GKV, BGBI. II Nr. 156/2021 National **AUSTRIA** Long terme 5 mg/m3; Court terme 10 mg/m3 60(Miw), 2x, MAK, A Source: GKV, BGBl. II Nr. 156/2021 National DENMARK Long terme 5 mg/m3 Source: BEK nr 2203 af 29/11/2021 National **ESTONIA** Long terme 4 mg/m3 Source: Vabariigi Valitsuse, 20. märtsi 2001. a määrus nr 105 National **FRANCE** Long terme 10 mg/m3 Source: INRS outil65 National **GREECE** Long terme 10 mg/m3 Source: ΦΕΚ 94/A` 13.5.1999 National **GREECE** Long terme 5 mg/m3 ачапч Source: ΦΕΚ 94/A` 13.5.1999 National HUNGARY Long terme 5 mg/m3 Ν Source: 5/2020. (II. 6.) ITM rendelet National HUNGARY Long terme 2 mg/m3 resp, N Source: 5/2020. (II. 6.) ITM rendelet National LATVIA Long terme 6 mg/m3 Source: KN325P1 National LATVIA Long terme 4 mg/m3 Source: KN325P1 National **NORWAY** Long terme 10 mg/m3 Source: FOR-2021-06-28-2248 National **POLAND** Long terme 2.5 mg/m3 Source: Dz.U. 2018 poz. 1286 National **POLAND** Long terme 1.2 mg/m3 Source: Dz.U. 2018 poz. 1286 National **SLOVAKIA** Long terme 4 mg/m3 Source: 355 NARIADENIE VLÁDY z 10. mája 2006 SUVA SWITZERLAN Long terme 3 mg/m3 TWA mg/m3: (a), B, Formel / Formal, NIOSH D Source: suva.ch/valeurs-limites **SUVA** SWITZERLAN Long terme 3 mg/m3; Court terme 24 mg/m3 TWA mg/m3: (a), Fimétal / Metallrauch, NIOSH Source: suva.ch/valeurs-limites WEL-EH40 UNITED Long terme 10 mg/m3 KINGDOM OF Source: EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020) **GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND** 

24/06/2025 Nom produit GEOLITE GEL (A) Page n. 7 de 19 Date

KINGDOM OF Source: EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)

Long terme 4 mg/m3

WEL-EH40

UNITED

**GREAT** 

méthanol CAS: 67-56-1	ACGIH		Long terme 200 ppm (8h); Court terme 250 ppm Skin, BEI - Headache, eye dam, dizziness, nausea
	National	AUSTRIA	Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 1040 mg/m3 - 800 ppm 15(Miw), 4x, MAK, H Source: BGBl. II Nr. 156/2021
	National	BULGARIA	Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm
			Кожа Source: НАРЕДБА № 13 ОТ 30 ДЕКЕМВРИ 2003 Г.
	National	CZECHIA	Long terme 250 mg/m3; Court terme Plafond - 1000 mg/m3 D, B
			Source: Nařízení vlády č. 361-2007 Sb
	National	DENMARK	Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm EH
			Source: BEK nr 2203 af 29/11/2021
	National	ESTONIA	Long terme 250 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 350 mg/m3 - 250 ppm
			A Source: Vabariigi Valitsuse, 20. märtsi 2001. a määrus nr 105
	National	FINLAND	Long terme 270 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 330 mg/m3 - 250 ppm iho Source: HTP-ARVOT 2020
	National	FRANCE	Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 1300 mg/m3 - 1000 ppm Risque de pénétration percutanée Source: INRS outil65, article R. 4412-149 du Code du travail
	National	GREECE	Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 325 mg/m3 - 250 ppm
			Δ Source: ΦΕΚ 94/A` 13.5.1999
	National	HUNGARY	Long terme 260 mg/m3 b, i, BEM, EU2, R+T Source: 5/2020. (II. 6.) ITM rendelet
	National	LITHUANIA	Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm O
			Source: 2011 m. rugsėjo 1 d. Nr. V-824/A1-389
	National	NETHERLAND S	Long terme 133 mg/m3 H
			Source: Arbeidsomstandighedenregeling - Lijst A
	National	NORWAY	Long terme 130 mg/m3 - 100 ppm H E
			Source: FOR-2021-06-28-2248
	National	POLAND	Long terme 100 mg/m3; Court terme 300 mg/m3 skóra
	N	CI OVALITA	Source: Dz.U. 2018 poz. 1286
	National	SLOVAKIA	Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm K, 7)
			Source: 355 NARIADENIE VLÁDY z 10. mája 2006
	National	SWEDEN	Long terme 250 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 350 mg/m3 - 250 ppm H, V Source: AFS 2021:3
	SUVA	SWITZERLAN D	Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 520 mg/m3 - 400 ppm R/H, SSC, B, SNC / ZNS, INRS NIOSH Source: suva.ch/valeurs-limites
	WEL-EH40	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND	Source: EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)

Date 24/06/2025 Nom produit GEOLITE GEL (A) Page n. 8 de 19

BELGIUM

National

Long terme 266 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 333 mg/m3 - 250 ppm D

Source: Code du bien-être au travail, Livre VI, Titre 1er, Annexe VI.1-1

National CROATIA Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm

koža

Source: 2006/15/EZ

National CYPRUS Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm

δέρμα

Source: Οι περί Ασφάλειας και Υγείας στην Εργασία (Χημικοί Παράγοντες) Κανονισμοί

του 2001 έως 2021

National GERMANY Long terme 130 mg/m3 - 100 ppm

DFG, EU, H, Y, 2(II) Source: TRGS 900

National IRELAND Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm

Sk, IOELV

Source: 2021 Code of Practice

National ITALY Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm

Cute

Source: D.lgs. 81/2008, Allegato XXXVIII

National LATVIA Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm

Āda

Source: KN325P1

National LUXEMBOUR Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm

Peau

G

Source: Mémorial A n.226 du 22 mars 2021

National MALTA Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm

skin

Source: S.L.424.24

National PORTUGAL Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm

Cutânea

Source: Decreto-Lei n.º 1/2021

National ROMANIA Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm

P, Dir. 2006/15

Source: Republicarea 1 - nr. 743 din 29 iulie 2021

National SLOVENIA Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm; Court terme 1040 mg/m3 - 800 ppm

K, Y, BAT, EU2

Source: UL št. 72, 11. 5. 2021

National SPAIN Long terme 266 mg/m3 - 200 ppm

vía dérmica, VLB®, VLI, r

Source: LEP 2022

UE Long terme 260 mg/m3 - 200 ppm (8h)

Skin

# Indicateurs Biologiques d'Exposition

méthanol Indicateur biologique: Alcool méthylique; Période d'échantillonnage: Fin du tour ; Fin de la semaine de

CAS: 67-56-1 trava

valeur: 30 mg/L; Par: Urine

# Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEC

bis-[4-(2,3- Voie d'exposition: Eau douce; Limite PNEC: 0.006 mg/l

époxypropoxy)phényl]

propane

CAS: 1675-54-3

Voie d'exposition: Eau marine; Limite PNEC: 600 ng/L

Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; Limite PNEC: 0.996 mg/kg Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; Limite PNEC: 0.099 mg/kg

Voie d'exposition: sol; Limite PNEC: 0.196 mg/kg

Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; Limite PNEC: 10 mg/l

Voie d'exposition: rejets intermittents (eau douce); Limite PNEC: 0.018 mg/l

Reaction mass of 2,2'- Voie d'exposition: Eau douce; Limite PNEC: 3  $\mu$ g/l [methylenebis(2,1-

[methylenebis(2,1phenyleneoxymethylene)] bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-

 Date
 24/06/2025
 Nom produit
 GEOLITE GEL (A)
 Page n. 9 de 19

phenyleneoxymethylene)] bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2ylmethoxy)benzyl] phenoxy}methyl)oxirane

Voie d'exposition: rejets intermittents (eau douce); Limite PNEC: 25.4 μg/l

Voie d'exposition: Eau marine; Limite PNEC: 300 ng/L

Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; Limite PNEC: 10 mg/l

Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; Limite PNEC: 294 μg/kg Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; Limite PNEC: 29.4 μg/kg

Voie d'exposition: sol; Limite PNEC: 237 μg/kg

Titanium dioxide CAS: 13463-67-7

Voie d'exposition: Eau douce; Limite PNEC: 0.184 mg/l

Voie d'exposition: Eau marine; Limite PNEC: 0.018 mg/l

Voie d'exposition: rejets intermittents (eau douce); Limite PNEC: 1 mg/kg Voie d'exposition: rejets intermittents (eau marine); Limite PNEC: 100 mg/kg

Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; Limite PNEC: 100 mg/kg

méthanol CAS: 67-56-1

Voie d'exposition: Eau douce; Limite PNEC: 20.8 mg/l

Voie d'exposition: rejets intermittents (eau douce); Limite PNEC: 1540 mg/l

Voie d'exposition: Eau marine; Limite PNEC: 2.08 mg/l

Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; Limite PNEC: 100 mg/l

Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; Limite PNEC: 77 mg/kg Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; Limite PNEC: 7.7 mg/kg

Voie d'exposition: sol; Limite PNEC: 100 mg/kg

#### Niveau dérivé sans effet. (DNEL)

bis-[4-(2,3époxypropoxy)phényl]

propane

CAS: 1675-54-3

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 0.75 mg/kg

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques Travailleur professionnel: 0.75 mg/kg

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques Travailleur professionnel: 3.571 mg/kg

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux Travailleur professionnel: 3.571 mg/kg

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques Travailleur professionnel: 12.25 mg/m³

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux Travailleur professionnel:  $12.25 \text{ mg/m}^3$ 

Reaction mass of 2,2'[methylenebis(2,1phenyleneoxymethylene)]
bis(oxirane) and 2,2'[methylenebis(4,1phenyleneoxymethylene)]
bis(oxirane) and 2-({2[4-(oxiran-2ylmethoxy)benzyl]

phenoxy}methyl)oxirane

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 29.39 mg/m³; Consommateur: 8.7 mg/m³

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques Travailleur professionnel: 104.15 mg/kg; Consommateur: 62.5 mg/kg

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques Consommateur: 6.25 mg/kg

Titanium dioxide CAS: 13463-67-7

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 10 mg/m<sup>3</sup>

méthanol Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques CAS: 67-56-1 Travailleur professionnel: 130 mg/m³; Consommateur: 26 mg/m³

Date 24/06/2025 Nom produit GEOLITE GEL (A) Page n. 10 de 19

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 130 mg/m³; Consommateur: 26 mg/m³

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 130 mg/m³; Consommateur: 26 mg/m³

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 130 mg/m³; Consommateur: 26 mg/m³

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 20 mg/kg; Consommateur: 4 mg/kg

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 20 mg/kg; Consommateur: 4 mg/kg

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 4 mg/kg

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 4 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes avec protections latérales.(EN166)

Protection de la peau:

Des vêtements de protection. Chaussures de sécurité.

Protection des mains:

Matériaux appropriés pour les gants de sécurité (EN 374, EN 16523-1:2015+A1:2018: Level 6):

Caoutchouc nitrile - NBR: épaisseur> = 0,4 mm; temps de rupture> = 480min.

Caoutchouc butyle - BR: épaisseur> = 0,4 mm; temps de rupture> = 480min.

Protection respiratoire:

Il est obligatoire de porter des appareils de protection respiratoire lorsqu'il existe la possibilité que la valeur limite d'exposition puisse être dépassée.

En l'absence de valeurs limites d'exposition, il est obligatoire de porter des appareils de protection respiratoire lorsque des effets indésirables se produisent, tels qu'une irritation ou un inconfort respiratoire, ou si les résultats de l'évaluation des risques l'indiquent

Utiliser le respirateur purificateur d'air homologué CE suivant : Cartouche contre les vapeurs organiques type A (point d'ébullition >65°C)

Risques thermiques:

Non envisagé si utilisé comme prévu

Contrôles de l'exposition environnementale :

Empêcher que le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux de surface et souterraines.

#### RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Solide Couleur: gris clair Odeur: N.A. Seuil d'odeur: N.A. pH: Pas important

Viscosité cinématique: <= 20,5 mm2/sec (40 °C)

Point de fusion/point de congélation: N.A.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: > 268 °C (514 °F)

Point d'éclair: > 100°C / 212°F

Limites inférieure et supérieure d'explosion: N.A.

Densité de vapeur relative: N.A. Pression de vapeur: N.A.

Densité et/ou densité relative: 1.42 g/cm3

Hydrosolubilité: N.A. Solubilité dans l'huile: N.A.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): N.A.

Température d'auto-inflammation: N.A. Température de décomposition: N.A.

Inflammabilité: N.A.

Composés Organiques Volatils - COV = 0 %; 0 g/l

Caractéristiques des particules:

Taille des particules: N.A.

 Date
 24/06/2025
 Nom produit
 GEOLITE GEL (A)
 Page n. 11 de 19

#### 9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

# RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

#### 10.2. Stabilité chimique

Données non disponibles.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

#### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

# **RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 Informations toxicologiques sur le produit :

a) toxicité aiguë Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation

cutanée

Le produit est classé: Skin Irrit. 2(H315) Le produit est classé: Eye Irrit. 2(H319)

c) lésions oculaires

graves/irritation oculaire

d) sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Le produit est classé: Skin Sens. 1B(H317)

e) mutagénicité sur les cellules

germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains Non classé

organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains Non classé organes cibles - exposition

répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

bis-[4-(2,3-

époxypropoxy)phényl] propane

a) toxicité aiguë

LD50 Orale Lapin = 19800 mg/kg

LD50 Peau Lapin > 20 mg/kg 24h

b) corrosion Irritant pour la peau Lapin Positif cutanée/irritation cutanée

epoxy resin with an averamolecular mass <= 700 d irritate skin of rabbits

Irritant pour les yeux Lapin Oui

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

respiratoire ou cutanée

Mouse

Page n. 12 de 19

d) sensibilisation Sensibilisation de la peau Positif

GEOLITE GEL (A)

24/06/2025 Nom produit Date

f) cancérogénicité Génotoxicité Negatif Mouse, oral Carcinogénicité Orale Rat = 15 mg/kg NOAEL Carcinogénicité Peau Rat = 1 mg/kg NOAEL g) toxicité pour la Dose Sans Effet Observé Orale Rat = 750 mg/kg reproduction Reaction mass of 2,2'a) toxicité aiguë LD50 Orale Rat > 5000 mg/kg [methylenebis(2,1phenyleneoxymethylene)] bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1phenyleneoxymethylene)] bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2ylmethoxy)benzyl] phenoxy}methyl)oxirane LD50 Peau Rat > 2000 mg/kg 24h b) corrosion Irritant pour la peau Lapin Positif 4h cutanée/irritation cutanée c) lésions oculaires Irritant pour les yeux Lapin Non graves/irritation oculaire d) sensibilisation Sensibilisation de la peau Positif Mouse respiratoire ou cutanée f) cancérogénicité Génotoxicité Negatif Hamster oral route Dose Sans Effet Nocif Observé Orale Rat = 750 g) toxicité pour la reproduction mg/kg Titanium dioxide a) toxicité aiguë LD50 Orale Rat > 5000 mg/kg LC50 Inhalation > 6.82 mg/l LD50 Peau Rat > 2000 mg/kg c) lésions oculaires Corrosif pour les yeux Negatif graves/irritation oculaire Irritant pour les yeux Non d) sensibilisation Sensibilisation de la peau Negatif respiratoire ou cutanée i) toxicité spécifique pour Dose Sans Effet Nocif Observé 1000 certains organes cibles exposition répétée méthanol a) toxicité aiguë LD50 Orale Rat >= 2528 mg/kg LC50 Inhalation = 43.68 mg/l 6h Cat LD50 Peau Lapin = 17100 mg/kg b) corrosion Irritant pour la peau Lapin Negatif cutanée/irritation cutanée c) lésions oculaires Irritant pour les yeux Lapin Non graves/irritation oculaire d) sensibilisation Sensibilisation de la peau Cochon d'Inde Negatif respiratoire ou cutanée

# 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

f) cancérogénicité

g) toxicité pour la

reproduction

Date 24/06/2025 Nom produit GEOLITE GEL (A) Page n. 13 de 19

Génotoxicité Negatif

1000 mg/kg

Carcinogénicité Rat Negatif

Dose Minimale Avec Effet Nocif Observé Orale =

Mouse intraperitoneal rout

Mouse

# **RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Informations écotoxicologiques:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

# Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Le produit est classé: Aquatic Chronic 2(H411)

# Liste des composants écotoxicologiques

N° identification	Informations écotoxicologiques
CAS: 1675-54-3 - EINECS: 216- 823-5 - INDEX: 603-073-00-2	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Oncorhynchus mykiss = 2 mg/L 96h
	a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Daphnie Daphnia magna = 1.8 mg/L 48h
	a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues Scenedesmus capricornutum = $11$ mg/L 72h EPA-660/3-75-009
	c) Toxicité pour les bactéries : EC50 Sludge activated sludge = 100 mg/L 3h
EINECS: 701- 263-0	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Leuciscus idus = 2.54 mg/L 96h
	a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Daphnie Daphnia magna = 2.55 mg/L 48h
	b) Toxicité aquatique chronique : NOEC Daphnie Daphnia magna = $0.3 \text{ mg/L} \cdot 21 \text{days}$
	a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues Selenastrum capricornutum = 1.8 mg/L 72h
	a) Toxicité aquatique aiguë: NOEC Sludge activated sludge = 100 mg/L 3h
CAS: 13463-67- 7 - EINECS: 236-675-5	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Pimephales promelas (Cavedano americano) > 1000 mg/L 96h
	a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues Pseudokirchneriella subcapitata (alghe cloroficee) > 100 mg/L 72h
	a) Toxicité aquatique aiguë: NOEC Algues = 5600 mg/L
	a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnie  Daphnia magna (Pulce d'acqua grande) > 100 mg/L 48h
CAS: 67-56-1 - EINECS: 200- 659-6 - INDEX: 603-001-00-X	
	b) Toxicité aquatique chronique : NOEC Poissons = 450 mg/L
	a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnie Daphnia magna = 22200 mg/L 48h
	b) Toxicité aquatique chronique : NOEC Daphnie Daphnia magna = 208 mg/L
	a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues Selenastrum capricornutum = 22000 mg/L 96h OECD 201 Guideline.
	c) Toxicité terrestre : NOEC Vers Eisenia andrei = 10000 mg/kg
	c) Toxicité terrestre : NOEC Folsomia candida = 1000 mg/kg OECD Guideline 232
	CAS: 1675-54-3 - EINECS: 216- 823-5 - INDEX: 603-073-00-2  EINECS: 701- 263-0  CAS: 13463-67- 7 - EINECS: 236-675-5  CAS: 67-56-1 - EINECS: 200- 659-6 - INDEX:

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance/dégradabilité :	Test	Valeur	Remarques :
bis-[4-(2,3- époxypropoxy)phényl]propane	Pas rapidement dégradable	Consommation d'oxygène	2	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry

Date 24/06/2025 Nom produit GEOLITE GEL (A) Page n. 14 de 19

16.000 28days

Reaction mass of 2,2'- Pas rapidement dégradable

[methylenebis(2,1-

phenyleneoxymethylene)]bis

(oxirane) and 2,2'[methylenebis(4,1-

phenyleneoxymethylene)]bis (oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2ylmethoxy)benzyl]phenoxy}

methyl)oxirane

méthanol Rapidement dégradable

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation	Test	Valeur Remarques:
bis-[4-(2,3- époxypropoxy)phényl]propane	Bioaccumulable	BCF- Facteur de bioconcentration	31.000
Reaction mass of 2,2'- [methylenebis(2,1- phenyleneoxymethylene)]bis (oxirane) and 2,2'- [methylenebis(4,1- phenyleneoxymethylene)]bis (oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2- ylmethoxy)benzyl]phenoxy} methyl)oxirane	Bioaccumulable	BCF- Facteur de bioconcentration	150.000
méthanol	Pas bioaccumulable	BCF- Facteur de bioconcentration	< 10

#### 12.4. Mobilité dans le sol

NΑ

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun ingrédient PBT/vPvB n'est présente

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

#### 12.7. Autres effets néfastes

N.A.

## RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. L'élimination par rejet dans les eaux usées n'est pas autorisée

Le produit éliminé en tant que tel, conformément au règlement (UE) 1357/2014, doit être classé comme déchet dangereux

Un code de déchet selon la liste européenne des déchets (EURAL) ne peut pas être spécifié, en raison de la dépendance à l'utilisation. Contactez un service d'élimination des déchets agréé.

# Propriétés qui rendent les déchets dangereux (Annexe III, Directive 2008/98/CE)

N.A.

#### RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

# 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

3082

# 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom d'expédition: MATIÈRE DANGEREUSE DUPOINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (bis-[4-(2,3-

époxypropoxy)phényl]propane - Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-

phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane)

and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane)

IATA-Nom d'expédition: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane -

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-

 $[methylenebis (4,1-phenyleneoxymethylene)] bis (oxirane) \ and \ 2-(\{2-[4-(oxiran-2-1)] \ arc \ arc$ 

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane)

IMDG-Nom d'expédition: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

- Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-

[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane)

# 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Date 24/06/2025 Nom produit GEOLITE GEL (A) Page n. 15 de 19

ADR-Classe: 9
IATA-Classe: 9
IMDG-Classe: 9

# 14.4. Groupe d'emballage

ADR-Groupe d'emballage: III
IATA-Groupe d'emballage: III
IMDG-Groupe d'emballage: III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Composant toxique le plus important: bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Polluant marin: Oui

Polluant environnemental: Oui

IMDG-EMS: F-A, S-F

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR-Etiquette: 9

ADR - Numéro d'identification du danger : 90 ADR-Dispositions particulières: 274 335 375 601

ADR-Code de restriction en tunnel: 3 (-)

ADR Limited Quantities: 5 kg ADR Excepted Quantities: E1

Air (IATA):

IATA-Avion de passagers: 956 IATA-Avion CARGO: 956 IATA-Etiquette: 9 IATA-Danger subsidiaire: -

IATA-Erg: 9L

IATA-Dispositions particulières: A97 A158 A179 A197 A215

Mer (IMDG):

IMDG-Arrimage et manutention: Category A SW23

IMDG-Ségrégation: IMDG-Danger subsidiaire: -

IMDG-Dispositions particulières: 274 335 966 967 969

# 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N.A.

# RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) nº 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) nº 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP) Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Règlement (UE) 2023/707

Règlement (EU) n° 2023/1434 (ATP 19 CLP)

Date 24/06/2025 Nom produit GEOLITE GEL (A) Page n. 16 de 19

Règlement (EU) n° 2023/1435 (ATP 20 CLP)

Règlement (EU) n° 2024/197 (ATP 21 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (CE) no 648/2004 (Détergents).

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit: Aucune

Restrictions liées aux substances contenues: 40, 69, 75

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Exigences relatives au seuil bas (tonnes)

Exigences relatives au seuil haut (tonnes)

500

le produit appartient à la 200

catégorie: E2

#### Précurseurs d'explosifs - Règlement 2019/1148

No substances listed

# Règlement (UE) No 649/2012 (règlement PIC)

Aucune substance listée

#### Classe allemande de danger pour l'eau.

3: Severe hazard to waters

#### Lagerklasse' Réglementation allemande selon TRGS 510

**LGK 11** 

Substances SVHC:

Code

H225

H301

Aucune substance SVHC present en concentration >= 0.1%

Liquide et vapeurs très inflammables.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

# Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Toxique en cas d'ingestion.

# **RUBRIQUE 16 — Autres informations**

**Description** 

H311	Toxique par contact cutané.	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H331	Toxique par inhalation.	
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organ	nes.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, e	ntraîne des effets néfastes à long terme.
Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description
2.6/2	Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
3.1/3/Dermal	Acute Tox. 3	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
3.1/3/Inhal	Acute Tox. 3	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
3.1/3/Oral	Acute Tox. 3	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
3.2/2	Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
3.3/2	Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
3.4.2/1	Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
3.4.2/1B	Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
3.8/1	STOT SE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie $\bf 1$
4.1/C2	Aquatic Chronic 2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

# Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Date 24/06/2025 Nom produit GEOLITE GEL (A) Page n. 17 de 19

# Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

#### Méthode de classification

Skin Irrit. 2, H315 Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319 Méthode de calcul
Skin Sens. 1B, H317 Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411 Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiches de données de sécurité

ACGIH: Conférenceaméricaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

AND: Accord européen relatif au transport International des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ATE: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ATEmix: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

BCF: Facteur de Concentration Biologique

BEI: Indice Biologique d'Exposition

BOD: Demande Biochimique en Oxygène

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CAV: Centre Anti-Poison

CE: Communauté Européenne

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

CMR: Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques

COD: Demande Chimique en Oxygène

COV: Composés Organiques volatils

CSA: Evaluation de la Sécurité Chimique.

CSR: Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL: Dose Dérivée avec Effet Minimum

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses

DSD: Directive sur les Substances Dangereuses

EC50: Concentrationà la moitié de l'efficacité maximale

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ES: Scénario d'Exposition

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

IC50: concentration à la moitié de l'inhibition maximale

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

IRCCS: Institut d'hospitalisation et de soins à caractère scientifique

KAFH: Keep Away From Heat

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LDLo: Dose Létale Faible N.A.: Non Applicable

N/A: Non Applicable

N/D: Non défini / Pas disponible

NA: Non disponible

Date 24/06/2025 Nom produit GEOLITE GEL (A) Page n. 18 de 19

NIOSH: Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle

NOAEL: Dose Sans Effet Nocif Observé

OSHA: Service de la Sécurité et de l'Hygiène du Travail

PBT: Très persistant, bioaccumulable et toxique

PGK: Instruction d'emballage

PNEC: Concentration prévue sans effets.

PSG: Passagers

RID: Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)

vPvB: Très persistant, Très Bioaccumulable. WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

# Paragraphes modifiés de la révision précédente:

- RUBRIQUE 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise
- RUBRIQUE 2 Identification des dangers
- RUBRIQUE 3 Composition/informations sur les composants
- RUBRIQUE 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle
- RUBRIQUE 9 Propriétés physiques et chimiques
- RUBRIQUE 11 Informations toxicologiques
- RUBRIQUE 12 Informations écologiques
- RUBRIQUE 15 Informations relatives à la réglementation
- RUBRIQUE 16 Autres informations

Date 24/06/2025 Nom produit GEOLITE GEL (A) Page n. 19 de 19



# Scénario d'exposition, 07/06/2021

Identité de la substance		
bis-[4-(2,3-epoxipropoxi)phenyl]propane		
n° CAS	1675-54-3	
Numéro d'identification UE 603-073-00-2		
n° EINECS	216-823-5	
Numéro d'enregistrement 01-2119456619-26		

# Tables des matières

1. **ES 1** Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; ESC2\_0000001

# 1. ES 1 Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; ESC2\_0000001

# 1.1 SECTION DE TITRE

Nom du scénario d'exposition	Usage professionnel de revêtements et peintures - Produit de décapage - Résines (prépolymères) - Promoteur d''adhérence
Date - révision	27/05/2021 - 1.0
Étape du cycle de vie	Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
Groupe principal d"utilisateurs	Utilisations professionnelles
Secteur(s) d"utilisation	Utilisations professionnelles (SU22)
Catégories de produits	ESC2_0000001
Catégories d''articles	Autres articles en pierre, plâtre, ciment, verre ou céramique (AC4g)

#### Scénario contribuant Environnement

CS1	ERC8c - ERC8f
Scénario contribuant Salarié	
CS2 Transfert de matériel	PROC8a
CS3 Rouleau et peinture	PROC10
CS4 Application au rouleau, au pistolet et par flux	PROC11
CS5 Opérations de mélange - Manuel	PROC19

# 1.2 Conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition

# 1.2. CS1: Scénario contribuant Environnement (ERC8c, ERC8f)

Catégories	de	rejet	dans
l"environn	em	en	

Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur) - Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur) (ERC8c, ERC8f)

Propriétés du produit (de l'article)

#### Forme physique du produit:

Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

#### Concentration de la substance dans le produit:

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu''à 100 %.

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/(ou de la durée d'utilisation)

# Quantités utilisées:

Quantité quotidienne par site = 175 kg/jour

Type d''émission: Libération continue

Jours d'émission: 365 jours par année

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

# Mesures de contrôle pour prévenir les émissions

Efficacité sur site d'élimination des eaux usées à atteindre (%):

Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

#### Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP):

Station d'épuration STP municipale

STP effluent (m³/jour): 2

Conditions et mesures pour le traitement des déchets (déchets/résidus de produit compris)

#### Traitement des déchets

Eliminer les cannettes et récipients de rebut conformément à la réglementation locale.

# Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Facteur de dilution de l''eau de mer locale:: 100 Facteur de dilution de l''eau douce locale: 10 Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m³/jour Pertinent pour les utilisations intérieures / extérieures

# 1.2. CS2: Scénario contribuant Salarié: Transfert de matériel (PROC8a)

Catégories de processus Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des

installations non spécialisées (PROC8a)

Propriétés du produit (de l'article)

#### Forme physique du produit:

Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

# Concentration de la substance dans le produit:

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu''à 100 %.

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/exposition

#### Durée:

Couvre une exposition quotidienne jusqu''à 8 heures

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

# Mesures techniques et organisationnelles

Éviter d''effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 4 heures.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

#### Équipement de protection individuelle

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Temperature: L'utilisation ne doit pas s''effectuer à plus de 20 °C au dessus de la température ambiante.

# 1.2. CS3: Scénario contribuant Salarié: Rouleau et peinture (PROC10)

Catégories de processus Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Propriétés du produit (de l'article)

# Forme physique du produit:

Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

# Concentration de la substance dans le produit:

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu''à 100 %.

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/exposition

#### Durée:

Couvre une exposition quotidienne jusqu''à 8 heures

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

#### Mesures techniques et organisationnelles

Éviter d''effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 4 heures.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

# Équipement de protection individuelle

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Temperature: L'utilisation ne doit pas s''effectuer à plus de 20 °C au dessus de la température ambiante.

# 1.2. CS4: Scénario contribuant Salarié: Application au rouleau, au pistolet et par flux (PROC11)

Catégories de processus Pulvérisation en dehors d'installations industrielles (PROC11)

Propriétés du produit (de l'article)

#### Forme physique du produit:

Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

# Concentration de la substance dans le produit:

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu''à 100 %.

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/exposition

#### Durée:

Couvre une exposition quotidienne jusqu''à 8 heures

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

#### Mesures techniques et organisationnelles

Éviter d''effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 4 heures.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

#### Équipement de protection individuelle

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Port de vêtement de travail imperméable.

Port d'une protection respiratoire conforme EN140.

Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Temperature: L'utilisation ne doit pas s''effectuer à plus de 20 °C au dessus de la température ambiante.

## 1.2. CS5: Scénario contribuant Salarié: Opérations de mélange - Manuel (PROC19)

Catégories de processus

Activités manuelles avec contact physique de la main (PROC19)

Propriétés du produit (de l'article)

# Forme physique du produit:

Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

#### Concentration de la substance dans le produit:

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu''à 100 %.

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/exposition

## Durée:

Couvre une exposition quotidienne jusqu''à 8 heures

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

#### Mesures techniques et organisationnelles

Éviter d''effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 1 heure.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l''hygiène et à l''examen de santé

#### Équipement de protection individuelle

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

**Temperature:** L'utilisation ne doit pas s''effectuer à plus de 20 °C au dessus de la température ambiante.

# 1.3 Estimation d'exposition et référence à sa source

# 1.3. CS1: Scénario contribuant Environnement (ERC8c, ERC8f)

objectif de protection	Degré d"exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
eau douce	= 0.0022 mg/L	EUSES	= 0.00022
sédiment marin	= 0.00127 mg/L	EUSES	= 0.0128
sédiment d''eau douce	= 0.012 mg/L	EUSES	= 0.0369
eau de mer	= 2.34E-05 mg/L	EUSES	= 0.029

terre	= 0.00142 mg/kg poids à sec	EUSES	= 0.00722

# 1.3. CS2: Scénario contribuant Salarié: Transfert de matériel (PROC8a)

Voie d'exposition, Effet pour la santé, Indice d'exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
par inhalation, systémique, à long terme	= 0.84 mg/m <sup>3</sup>	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.07
contact avec la peau, systémique, à long terme	= 0.2742 mg/kg p.c. /jour	ECETOC TRA Salarié v2.0	= 0.03

# 1.3. CS3: Scénario contribuant Salarié: Rouleau et peinture (PROC10)

Voie d'exposition, Effet pour la santé, Indice d'exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
par inhalation, systémique, à long terme	= 5E-07 mg/m <sup>3</sup>	ECETOC TRA Salarié v2.0	< 0.001
contact avec la peau, systémique, à long terme	= 2.743 mg/kg p.c. /jour	ECETOC TRA Salarié v2.0	= 0.33

# 1.3. CS4: Scénario contribuant Salarié: Application au rouleau, au pistolet et par flux (PROC11)

Voie d'exposition, Effet pour la santé, Indice d'exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
par inhalation, systémique, à long terme	= 0.36 mg/m <sup>3</sup>	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.03
contact avec la peau, systémique, à long terme	= 2.68 mg/kg p.c. /jour	ECETOC TRA Salarié v2.0	= 0.32

# 1.3. CS5: Scénario contribuant Salarié: Opérations de mélange - Manuel (PROC19)

Voie d'exposition, Effet pour la santé, Indice d'exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
par inhalation, systémique, à long terme	= 2E-07 mg/m <sup>3</sup>	ECETOC TRA Salarié v2.0	< 0.001
contact avec la peau, systémique, à long terme	= 1.414 mg/kg p.c. /jour	ECETOC TRA salarié v3	< 0.42
voies combinées, systémique, à long terme	N/A	ECETOC TRA salarié v3	= 0.42

# 1.4 Lignes directrices pour l''utilisateur en aval pour déterminer s''il opère à l''intérieur des valeurs limites définies dans le SE

# Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition:

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



#### Fiche de Données de Sécurité

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Article 31, Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

#### **GEOLITE GEL B**

Date de première édition : 11/10/2021 Fiche signalétique du 03/07/2025

révision 6

# RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: GEOLITE GEL B

Code commercial: S100B0119 23

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé: durcisseur

Usages déconseillés : Utilisations autres que les utilisations recommandées

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: KERAKOLL S.p.A. Via dell'Artigianato, 9

41049 Sassuolo (MODENA) - ITALY

Tel.+39 0536 816511 Fax. +39 0536816581

safety@kerakoll.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

France

Centres Anti-poison

numéro ORFILA (INRS): (+33) (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Belgique

Centre antipoisons belge

Gratuit, 24/7: (+32) 070 245 245 Grand-Duché de Luxembourg

Centre antipoisons

Gratuit, 24/7: (+352) 8002-5500

# RUBRIQUE 2 — Identification des dangers







#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Skin Corr. 1B Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 Provoque de graves lésions des yeux. Skin Sens. 1A Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 2 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

 $\ \, \hbox{\it Effets physico-chimiques nocifs sur la sant\'e humaine et l'environnement}:$ 

Aucun autre danger

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

#### Pictogrammes de danger et mention d'avertissement



Danger

# Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

 Date
 03/07/2025
 Nom produit
 GEOLITE GEL B
 Page n. 1 de 13

#### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P33 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever

les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

#### **Contient:**

Fatty acids, c18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine

polyéthylènepolyamines; HEPA 3-aminopropyldimethylamine

# Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

# 2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou pertubateurs endocriniens present en concentration >=0.1%

Autres dangers: Aucun autre danger

#### RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

NΑ

## 3.2. Mélanges

Identification du mélange: GEOLITE GEL B

## Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Quantité	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement
≥10-<20 %	polyéthylènepolyamines; HEPA	CAS:68131-73-7 EC:268-626-9 Index:612-121-00-1	Skin Corr. 1B, H314; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312, M-Chronic:1	01-2119485823-28
≥10-<20 %	Fatty acids, c18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine	CAS:68082-29-1 EC:500-191-5	Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1A, H317, M-Chronic:1	01-2119972320-44
≥0.5-<1 %	3-aminopropyldimethylamine	CAS:109-55-7 EC:203-680-9 Index:612-061-00-6	Flam. Liq. 3, H226; Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1B, H317; STOT SE 3, H335	

#### **RUBRIQUE 4 — Premiers secours**

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin montrant cette fiche signalétique et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

 Date
 03/07/2025
 Nom produit
 GEOLITE GEL B
 Page n. 2 de 13

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation des yeux

Dommages aux yeux

Irritation cutanée

Érythème

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

### **RUBRIQUE 5** — Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

# RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

#### Pour les secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Laver à l'eau abondante.

# 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

# **RUBRIQUE 7** — Manipulation et stockage

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Aucune utilisation particulière

 Date
 03/07/2025
 Nom produit
 GEOLITE GEL B
 Page n. 3 de 13

# RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

# Valeurs limites d'exposition professionnelle (LEP)

	Type LEP	pays	Limites d'exposition professionnelle
Limestone CAS: 1317-65-3	National	BULGARIA	Long terme 10 mg/m3 Source: НАРЕДБА № 13 ОТ 30 ДЕКЕМВРИ 2003 Г.
	National	ESTONIA	Long terme 10 mg/m3 Source: Vabariigi Valitsuse, 20. märtsi 2001. a määrus nr 105
	National	ESTONIA	Long terme 5 mg/m3 Source: Vabariigi Valitsuse, 20. märtsi 2001. a määrus nr 105
	National	GREECE	Long terme 10 mg/m3 εισπν. Source: ΦΕΚ 94/A` 13.5.1999
	National	GREECE	Long terme 5 mg/m3 avanv. Source: ΦEK 94/A` 13.5.1999
	National	SPAIN	Long terme 10 mg/m3 (1) inhalable aerosol Source: LEP 2022
	National	HUNGARY	Long terme 10 mg/m3 N Source: 5/2020. (II. 6.) ITM rendelet
	WEL-EH40	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND	Long terme 10 mg/m3 Inhalable fraction Source: EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)
	WEL-EH40	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND	Long terme 4 mg/m3 Respirable fraction Source: EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)
	National	BELGIUM	Long terme 10 mg/m3 Source: Code du bien-être au travail, Livre VI, Titre 1er, Annexe VI.1-1
	National	IRELAND	Long terme 10 mg/m3 Source: 2021 Code of Practice
	National	IRELAND	Long terme 4 mg/m3 Source: 2021 Code of Practice
	National	SWITZERLAN D	Long terme 3 mg/m3 (1) respirable aerosol Source: suva.ch/valeurs-limites
Carbonate de calcium CAS: 471-34-1	National	HUNGARY	Long terme 10 mg/m3 inhalable aerosol Source: 5/2020. (II. 6.) ITM
	National	IRELAND	Long terme 10 mg/m3 Inhalable fraction Source: 2021 Code of Practice
	National	IRELAND	Long terme 4 mg/m3 Respirable fraction Source: 2021 Code of Practice
	National	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN	Long terme 10 mg/m3 inhalable aerosol Source: EH40/2005 Workplace exposure limits

Date 03/07/2025 Nom produit GEOLITE GEL B Page n. 4 de 13

**IRELAND** 

National UNITED Long terme 4 mg/m3

KINGDOM OF respirable aerosol

GREAT Source: EH40/2005 Workplace exposure limits

BRITAIN AND NORTHERN IRELAND

National CROATIA Long terme 10 mg/m3

Source: NN 1/2021

National CROATIA Long terme 4 mg/m3

R

Source: NN 1/2021

National FRANCE Long terme 10 mg/m3

Source: INRS outil65

National LATVIA Long terme 6 mg/m3

Source: KN325P1

National POLAND Long terme 10 mg/m3

4)

Source: Dz.U. 2018 poz. 1286

SUVA SWITZERLAN Long terme 3 mg/m3

D TWA mg/m3: (a), Formel / Formal, NIOSH

Source: suva.ch/valeurs-limites

# Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEC

polyéthylènepolyamines; Voie d'exposition: Eau douce; Limite PNEC: 1.6 μg/l

HEPA

CAS: 68131-73-7

Voie d'exposition: rejets intermittents (eau douce); Limite PNEC: 16 µg/l

Voie d'exposition: Eau marine; Limite PNEC: 1.6 μg/l

Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; Limite PNEC: 3.19 mg/l

Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; Limite PNEC: 0.14 mg/kg Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; Limite PNEC: 0.14 mg/kg

Voie d'exposition: sol; Limite PNEC: 10 mg/kg

Fatty acids, c18-unsatd., Voie d'exposition: Eau douce; Limite PNEC:  $4.34~\mu g/l$  dimers, oligomeric reaction products with

tall-oil fatty acids and triethylenetetramine CAS: 68082-29-1

Voie d'exposition: rejets intermittents (eau douce); Limite PNEC: 43.4 μg/l

Voie d'exposition: Eau marine; Limite PNEC: 434 ng/L

Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; Limite PNEC: 3.84 mg/l

Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; Limite PNEC: 434.02 mg/kg Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; Limite PNEC: 43.4 mg/kg

Voie d'exposition: sol; Limite PNEC: 86.78 mg/kg Voie d'exposition: Eau douce; Limite PNEC: 72.8 µg/l

aminopropyldimethylamin

е

CAS: 109-55-7

Voie d'exposition: rejets intermittents (eau douce); Limite PNEC: 340 μg/l

Voie d'exposition: Eau marine; Limite PNEC: 7.28 μg/l

Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; Limite PNEC: 69.5 mg/l

Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; Limite PNEC: 735 μg/kg Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; Limite PNEC: 73.5 μg/kg

Voie d'exposition: sol; Limite PNEC: 104 μg/kg

# Niveau dérivé sans effet. (DNEL)

polyéthylènepolyamines; Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques

HEPA Travailleur professionnel: 1.59 mg/m³; Consommateur: 0.46 mg/m³ CAS: 68131-73-7

Date 03/07/2025 Nom produit GEOLITE GEL B Page n. 5 de 13

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 8550 mg/m³; Consommateur: 2542 mg/m³

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 0.65 mg/kg

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 32 mg/kg

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 0.91 mg/m³; Consommateur: 0.4 mg/kg

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 0.044 mg/cm<sup>2</sup>; Consommateur: 0.68 mg/cm<sup>2</sup>

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Short Term (acute)

Consommateur: 1.59 mg/cm<sup>2</sup>

Fatty acids, c18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine CAS: 68082-29-1 Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 3.9 mg/m³; Consommateur: 970 µg/m³

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 1.1 mg/kg; Consommateur: 560 μg/kg

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 560 µg/kg

3- Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques

aminopropyldimethylamin Travailleur professionnel: 1.2 mg/m³

CAS: 109-55-7

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 1.2 mg/m³

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes avec protections latérales.(EN166)

Protection de la peau:

Des vêtements de protection. Chaussures de sécurité.

Protection des mains:

Protection des mains:

Matériaux appropriés pour les gants de sécurité; EN 374:

Caoutchouc nitrile - NBR: épaisseur> = 0,35 mm; temps de rupture> = 480min.

Protection respiratoire:

N.A.

Risques thermiques :

N.A.

Contrôles de l'exposition environnementale :

N.A.

# **RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques**

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Solide (ASTM D4359-90)

Couleur: beige

Odeur: comme: Amines Seuil d'odeur: N.A.

pH: N.A.

Viscosité cinématique: N.A.

Point de fusion/point de congélation: N.A.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: N.A.

Point d'éclair: > 100°C / 212°F

Limites inférieure et supérieure d'explosion: N.A.

Densité de vapeur relative: N.A. Pression de vapeur: N.A.

Densité et/ou densité relative: 1.30 g/cm3

Date 03/07/2025 Nom produit GEOLITE GEL B Page n. 6 de 13

Hydrosolubilité: N.A. Solubilité dans l'huile: N.A.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): N.A.

Température d'auto-inflammation: N.A. Température de décomposition: N.A.

Inflammabilité: N.A.

Composés Organiques Volatils - COV = 0.58 %; 7.51 g/l

Caractéristiques des particules:

Taille des particules: N.A.

#### 9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

#### RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

#### 10.2. Stabilité chimique

Données non disponibles.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

#### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

# **RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 Informations toxicologiques sur le produit :

a) toxicité aiguë Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation

cutanée

Le produit est classé: Skin Corr. 1B(H314)

c) lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Dam. 1(H318)

d) sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Le produit est classé: Skin Sens. 1A(H317)

e) mutagénicité sur les cellules

germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains Non classé

organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains Non classé organes cibles - exposition

répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Non classé j) danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

polyéthylènepolyamines; a) toxicité aiguë

**HEPA** 

LD50 Orale Rat = 1716.2 mg/kg

LD50 Peau Lapin = 1465.4 mg/kg 24h

03/07/2025 Nom produit GEOLITE GEL B Page n. 7 de 13 Date

	b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Corrosif pour la peau Lapin Positif	
	c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux Lapin Oui	
	d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisation de la peau Cochon d'Inde Positif	
	f) cancérogénicité	Génotoxicité Negatif	Mouse intraperitoneal rout
Fatty acids, c18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat > 2000 mg/kg	
		LD50 Peau Rat > 2000 mg/kg 24h	
	c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux Oui 1h	
		Corrosif pour les yeux Lapin Positif	
	d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisation de la peau Positif	Mouse
	g) toxicité pour la reproduction	Dose Sans Effet Nocif Observé Orale Rat = 1000 mg/kg	
3- aminopropyldimethylamin e	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 410 mg/kg	
		LC50 Inhalation de vapeurs Rat > 4.31 mg/l 4h	
		LD50 Peau Rat > 400 mg/kg	< 2000 mg/kg bw
	b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Corrosif pour la peau Lapin Positif	
	c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Corrosif pour les yeux Lapin Positif	
	f) cancérogénicité	Génotoxicité Negatif 24h	Mouse intraperitoneal rout
	g) toxicité pour la reproduction	Dose Sans Effet Nocif Observé Orale Rat = 200 mg/kg	

# 11.2. Informations sur les autres dangers

# Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

# **RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Informations écotoxicologiques:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

# Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Le produit est classé: Aquatic Chronic 2(H411)

# Liste des composants écotoxicologiques

Composant	N° identification	Informations écotoxicologiques
polyéthylènepolyamines; HEPA	CAS: 68131-73- 7 - EINECS: 268-626-9 - INDEX: 612- 121-00-1	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Poecilia reticulata = 100 mg/L 96h EU Method C.1 (Acute Toxicity for Fish)
		a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Daphnie Daphnia magna = 2.2 mg/L 48h EU Method C.2 (Acute Toxicity for Daphnia)

a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Algues Selenastrum capricornutum = 0.23

Date 03/07/2025 Nom produit GEOLITE GEL B Page n. 8 de 13

mg/L 72h OECD TG 201

c) Toxicité pour les bactéries : EC50 nitrifying bacteria = 319.3 mg/L - 2h

c) Toxicité terrestre : NOEC Vers Eisenia fetida = 1000 mg/kg OECD Guideline 222 (Earthworm Reproduction Test (Eisenia fetida/Eisenia andrei)) - 56days

Fatty acids, c18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine

CAS: 68082-29-1 - EINECS: 500-191-5

CAS: 68082-29- a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons = 10 mg/L 96h

a) Toxicité aquatique aiguë : EC100 Daphnie = 10 mg/L 24h a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues = 4.34 mL/L 72h

3-aminopropyldimethylamine

CAS: 109-55-7 -EINECS: 203-680-9 - INDEX:

612-061-00-6

a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Leuciscus idus = 122 mg/L 96h

OECD TG 203

a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Daphnie Daphnia magna = 59.5 mg/L 48h EEC method C.2

b) Toxicité aquatique chronique : NOEC Daphnie Daphnia magna = 3.64 mg/L - 22days

a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues Pseudokirchneriella subcapitata = 34 mg/L 72h OECD 201

a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Sludge activated sludge = 94.5 mg/L

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

ComposantPersistance/dégradabilité:TestValeurRemarques :polyéthylènepolyamines; HEPAPas rapidement dégradableConsommation d'oxygèneOECD 301DFatty acids, c18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetraminePas rapidement dégradableOECD 301 D

3-aminopropyldimethylamine Rapidement dégradable 100.000 15days

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation	Test	Valeur	Remarques :
Fatty acids, c18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine	Bioaccumulable	BCF- Facteur de bioconcentration	77.400	L/kg ww; QSAR
3-aminopropyldimethylamine	Bioaccumulable	BCF- Facteur de bioconcentration	3.160	L/kg ww

#### 12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun ingrédient PBT/vPvB n'est présente

# 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

#### 12.7. Autres effets néfastes

N.A.

#### **RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. L'élimination par rejet dans les eaux usées n'est pas autorisée

Le produit éliminé en tant que tel, conformément au règlement (UE) 1357/2014, doit être classé comme déchet dangereux

Un code de déchet selon la liste européenne des déchets (EURAL) ne peut pas être spécifié, en raison de la dépendance à l'utilisation. Contactez un service d'élimination des déchets agréé.

# Propriétés qui rendent les déchets dangereux (Annexe III, Directive 2008/98/CE)

N.A.

 Date
 03/07/2025
 Nom produit
 GEOLITE GEL B
 Page n. 9 de 13

# RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

3259

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom d'expédition: AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A. (polyéthylènepolyamines; HEPA) IATA-Nom d'expédition: AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A. (polyéthylènepolyamines; HEPA) IMDG-Nom d'expédition: AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A. (polyéthylènepolyamines; HEPA)

# 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe: 8
IATA-Classe: 8
IMDG-Classe: 8

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Groupe d'emballage: III IATA-Groupe d'emballage: III IMDG-Groupe d'emballage: III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Composant toxique le plus important: polyéthylènepolyamines; HEPA

Polluant marin: Oui

Polluant environnemental: Oui

IMDG-EMS: F-A, S-B

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Route et Rail (ADR-RID):

ADR-Etiquette: 8

ADR - Numéro d'identification du danger: 80

ADR-Dispositions particulières: 274 ADR-Code de restriction en tunnel: 3 (E)

ADR Limited Quantities: 5 kg ADR Excepted Quantities: E1

Air (IATA):

IATA-Avion de passagers: 860 IATA-Avion CARGO: 864

IATA-Etiquette: 8

IATA-Danger subsidiaire: -

IATA-Erg: 8L

IATA-Dispositions particulières: A3 A803

Mer (IMDG):

IMDG-Arrimage et manutention: Category A

IMDG-Ségrégation: SG35 SGG18 IMDG-Danger subsidiaire: -

IMDG-Dispositions particulières: 223 274

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N.A.

# RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) nº 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP) Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Date 03/07/2025 Nom produit GEOLITE GEL B Page n. 10 de 13

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Règlement (UE) 2023/707

Règlement (EU) n° 2023/1434 (ATP 19 CLP)

Règlement (EU) n° 2023/1435 (ATP 20 CLP)

Règlement (EU) n° 2024/197 (ATP 21 CLP)

Règlement (EU) nº 2020/878

Règlement (CE) no 648/2004 (Détergents).

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit: Aucune

Restrictions liées aux substances contenues: 40, 75

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III Exigences relatives au seuil bas (tonnes) Exigences relatives au seuil haut (tonnes)

partie 1

le produit appartient à la 200 500

catégorie: E2

#### Précurseurs d'explosifs - Règlement 2019/1148

No substances listed

### Règlement (UE) No 649/2012 (règlement PIC)

Aucune substance listée

## Classe allemande de danger pour l'eau.

3: Severe hazard to waters

#### Lagerklasse' Réglementation allemande selon TRGS 510

LGK 8A

Substances SVHC:

Aucune substance SVHC present en concentration >= 0.1%

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

#### Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

polyéthylènepolyamines; HEPA

# **RUBRIQUE 16 — Autres informations**

Code	Description	
H226	Liquide et vapeurs inflammables.	
H302	Nocif en cas d'ingestion.	
H312	Nocif par contact cutané.	
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et	de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.	
H335	Peut irriter les voies respiratoires.	
H410	Très toxique pour les organismes aquatique	es, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, e	ntraîne des effets néfastes à long terme.
Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description
2.6/3	Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
3.1/4/Dermal	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
3.1/4/Oral	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
3.2/1B	Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
3.2/2	Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2

 Date
 03/07/2025
 Nom produit
 GEOLITE GEL B
 Page n. 11 de 13

3.3/1	Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
3.4.2/1	Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
3.4.2/1A	Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
3.4.2/1B	Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
3.8/3	STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
4.1/C1	Aquatic Chronic 1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
4.1/C2	Aquatic Chronic 2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

# Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Corr. 1B, H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1A, H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2. H411	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiches de données de sécurité

ACGIH: Conférenceaméricaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

AND: Accord européen relatif au transport International des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ATE: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ATEmix: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

BCF: Facteur de Concentration Biologique

BEI: Indice Biologique d'Exposition

BOD: Demande Biochimique en Oxygène

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CAV: Centre Anti-Poison

CE: Communauté Européenne

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

CMR: Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques

COD: Demande Chimique en Oxygène

COV: Composés Organiques volatils

CSA: Evaluation de la Sécurité Chimique.

CSR: Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL: Dose Dérivée avec Effet Minimum

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses

DSD: Directive sur les Substances Dangereuses

EC50: Concentrationà la moitié de l'efficacité maximale

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ES: Scénario d'Exposition

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

IC50: concentration à la moitié de l'inhibition maximale

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

Date 03/07/2025 Nom produit GEOLITE GEL B Page n. 12 de 13

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques. IRCCS: Institut d'hospitalisation et de soins à caractère scientifique

KAFH: Keep Away From Heat KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LDLo: Dose Létale Faible N.A.: Non Applicable N/A: Non Applicable

N/D: Non défini / Pas disponible

NA: Non disponible

NIOSH: Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle

NOAEL: Dose Sans Effet Nocif Observé

OSHA: Service de la Sécurité et de l'Hygiène du Travail

PBT: Très persistant, bioaccumulable et toxique

PGK: Instruction d'emballage

PNEC: Concentration prévue sans effets.

PSG: Passagers

RID: Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)

vPvB: Très persistant, Très Bioaccumulable. WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

#### Paragraphes modifiés de la révision précédente:

- RUBRIQUE 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise
- RUBRIQUE 2 Identification des dangers
- RUBRIQUE 3 Composition/informations sur les composants
- RUBRIQUE 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle
- RUBRIQUE 9 Propriétés physiques et chimiques
- RUBRIQUE 11 Informations toxicologiques
- RUBRIQUE 12 Informations écologiques
- RUBRIQUE 13 Considérations relatives à l'élimination
- RUBRIQUE 15 Informations relatives à la réglementation
- RUBRIQUE 16 Autres informations

 Date
 03/07/2025
 Nom produit
 GEOLITE GEL B
 Page n. 13 de 13



# Scénario d'exposition, 10/08/2021

Identité de la substance	
	Amines, polyethylenepoly-; hepa
n° CAS	68131-73-7
Numéro d'identification UE	612-121-00-1
n° EINECS	268-626-9
Numéro d'enregistrement	01-2119485823-28

# Tables des matières

- 1. **ES 1** Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)
- 2. ES 2 Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)

# 1. ES 1 Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

# 1.1 SECTION DE TITRE

Nom du scénario d'exposition	Usage professionnel de revêtements et peintures	
<b>Date - révision</b> 10/08/2021 - 1.0		
Étape du cycle de vie	Utilisation étendue par les travailleurs professionnels	
Groupe principal d"utilisateurs	Utilisations professionnelles	
Secteur(s) d"utilisation	Utilisations professionnelles (SU22)	
Catégories de produits	Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)	

## Scénario contribuant Environnement

CS1	ERC8c - ERC8f
Scénario contribuant Salarié	
CS2 Transfert de matériel	PROC8a
CS3 Rouleau et peinture	PROC10
CS4 Application au rouleau, au pistolet et par flux	PROC11
CS5 Utilisation et dilution de concentrés	PROC19

# 1.2 Conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition

# 1.2. CS1: Scénario contribuant Environnement (ERC8c, ERC8f)

Catégories de rejet dans
l''environnemen

Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur) - Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur) (ERC8c, ERC8f)

# Propriétés du produit (de l'article)

### Forme physique du produit:

Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

### Concentration de la substance dans le produit:

Comprend desconcentrations jusqu"à 25 %

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/(ou de la durée d'utilisation)

### Quantités utilisées:

Quantité quotidienne par site = 2114 kg/jour

Type d''émission: Libération continue

Jours d'émission: 220 jours par année

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

# Facteur de dilution de l''eau douce locale: 10

### 1.2. CS2: Scénario contribuant Salarié: Transfert de matériel (PROC8a)

Catégories de processus	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des
	installations non spécialisées (PROC8a)

# Propriétés du produit (de l'article)

### Forme physique du produit:

Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

### Concentration de la substance dans le produit:

Comprend desconcentrations jusqu"à 25 %

# Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/exposition

#### Durée:

Comprend l"application jusqu"à > 15 min

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

### Équipement de protection individuelle

Porter une protection respiratoire appropriée.

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Inhalation - efficacité minimale de: 95 %

### 1.2. CS3: Scénario contribuant Salarié: Rouleau et peinture (PROC10)

Catégories de processus

Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

# Propriétés du produit (de l'article)

### Forme physique du produit:

Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

### Concentration de la substance dans le produit:

Comprend desconcentrations jusqu''à 15 %

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/exposition

#### Durée:

Comprend l'application jusqu''à 60 min

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

### Mesures techniques et organisationnelles

Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

Inhalation - efficacité minimale de: 90 %

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

### Équipement de protection individuelle

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

### 1.2. CS4: Scénario contribuant Salarié: Application au rouleau, au pistolet et par flux (PROC11)

Catégories de processus

Pulvérisation en dehors d'installations industrielles (PROC11)

## Propriétés du produit (de l'article)

# Forme physique du produit:

Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

### Concentration de la substance dans le produit:

Comprend desconcentrations jusqu"à 15 %

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/exposition

### Durée:

Comprend l"application jusqu"à 60 min

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

### Mesures techniques et organisationnelles

Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

Inhalation - efficacité minimale de: 90 %

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

## Équipement de protection individuelle

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

### 1.2. CS5: Scénario contribuant Salarié: Utilisation et dilution de concentrés (PROC19)

Catégories de processus

Activités manuelles avec contact physique de la main (PROC19)

# Propriétés du produit (de l'article)

# Forme physique du produit:

Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

### Concentration de la substance dans le produit:

Comprend desconcentrations jusqu"à 5 %

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/exposition

### Durée:

Comprend l"application jusqu"à 8 h

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

# Équipement de protection individuelle

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

# 1.3 Estimation d''exposition et référence à sa source

# 1.3. CS1: Scénario contribuant Environnement (ERC8c, ERC8f)

objectif de protection	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
eau douce	7.92E-05 mg/L	EUSES	0.05
eau de mer	7.9E-06 mg/L	EUSES	0.005
sédiment d''eau douce	0.0795 mg/kg poids à sec	EUSES	0.568
sédiment marin	0.00792 mg/kg poids à sec	EUSES	0.057
terre	0.0118 mg/kg poids à sec	EUSES	0.001

### 1.3. CS2: Scénario contribuant Salarié: Transfert de matériel (PROC8a)

Voie d'exposition, Effet pour la santé, Indice d'exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
contact avec la peau, systémique, à long terme	0.068 mg/kg p.c. /jour	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.12
par inhalation, systémique, à long terme	0.456 mg/m <sup>3</sup>	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.457
voies combinées	N/A	N/A	0.577
par inhalation, local, à court terme	0.913 mg/m³	ECETOC TRA Salarié v2.0	< 0.001

# 1.3. CS3: Scénario contribuant Salarié: Rouleau et peinture (PROC10)

Voie d'exposition, Effet pour la santé, Indice d'exposition	Degré d"exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
contact avec la peau, systémique, à long terme	0.082 mg/kg p.c.	ECETOC TRA Salarié	0.144

	/jour	v2.0	
par inhalation, systémique, à long terme	0.457 mg/m <sup>3</sup>	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.229
voies combinées	N/A	N/A	0.373
par inhalation, local, à court terme	0.914 mg/m³	ECETOC TRA Salarié v2.0	< 0.001

# 1.3. CS4: Scénario contribuant Salarié: Application au rouleau, au pistolet et par flux (PROC11)

Voie d'exposition, Effet pour la santé, Indice d'exposition	Degré d"exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
contact avec la peau, systémique, à long terme	0.214 mg/kg p.c. /jour	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.376
par inhalation, systémique, à long terme	0.121 mg/m³	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.122
voies combinées	N/A	N/A	0.498
par inhalation, local, à court terme	0.243 mg/m <sup>3</sup>	ECETOC TRA Salarié v2.0	< 0.001

# 1.3. CS5: Scénario contribuant Salarié: Utilisation et dilution de concentrés (PROC19)

Voie d'exposition, Effet pour la santé, Indice d'exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
contact avec la peau, systémique, à long terme	0.14 mg/kg p.c. /jour	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.248
par inhalation, systémique, à long terme	0.76 mg/m <sup>3</sup>	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.076
voies combinées	N/A	N/A	0.324
par inhalation, local, à court terme	1.52 mg/m³	ECETOC TRA Salarié v2.0	< 0.001

# 1.4 Lignes directrices pour l'utilisateur en aval pour déterminer s'il opère à l''intérieur des valeurs limites définies dans le SE

# Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition:

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

# 2. ES 2 Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)

~	4	SE	$\sim$ T	10				-	~		
,		<b>&gt;</b> ⊢		16 )	N	1)	-			ĸ	-

Nom du scénario d'exposition	Utilisation dans la mousse dure, les revêtements ainsi que dans les colles et mastics
Date - révision	10/08/2021 - 1.0
Étape du cycle de vie	Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
Groupe principal d"utilisateurs	Utilisations professionnelles
Secteur(s) d"utilisation	Utilisations professionnelles (SU22)
Catégories de produits	Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)

#### Scénario contribuant Environnement

CS1	ERC8a - ERC8d
Scénario contribuant Salarié	
CS2 Transfert de matériel	PROC8a
CS3 Rouleau et peinture	PROC10
CS4 Application au rouleau, au pistolet et par flux	PROC11
CS5 Utilisation et dilution de concentrés	PROC19

# 2.2 Conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition

# 2.2. CS1: Scénario contribuant Environnement (ERC8a, ERC8d)

Catégori	es d	le re	jet	dans
l"enviro	nne	men		

Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur) (ERC8a, ERC8d)

# Propriétés du produit (de l'article)

# Forme physique du produit:

Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

### Concentration de la substance dans le produit:

Comprend desconcentrations jusqu"à 25 %

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/(ou de la durée d'utilisation)

#### Quantités utilisées:

Quantité quotidienne par site = 15500 kg/jour

Type d''émission: Libération continue

Jours d''émission: 300 jours par année

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

# Mesures de contrôle pour prévenir les émissions

Traitement préliminaire des eaux usées par neutralisation	Eau - efficacité minimale de: 53.1 %

## Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

### Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP):

Station d'épuration STP municipale STP effluent (m³/jour): 2000

# Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

### Facteur de dilution de l'eau douce locale: 1000

# 2.2. CS2: Scénario contribuant Salarié: Transfert de matériel (PROC8a)

Catégories de processus

Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des

installations non spécialisées (PROC8a)

### Propriétés du produit (de l'article)

### Forme physique du produit:

Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

### Concentration de la substance dans le produit:

Comprend desconcentrations jusqu''à 25 %

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/exposition

#### Durée:

Comprend l'application jusqu''à > 15 min

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

# Équipement de protection individuelle

Porter une protection respiratoire appropriée.

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Dermique - efficacité minimale de: 95 %

## 2.2. CS3: Scénario contribuant Salarié: Rouleau et peinture (PROC10)

Catégories de processus Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Propriétés du produit (de l'article)

### Forme physique du produit:

Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

### Concentration de la substance dans le produit:

Comprend desconcentrations jusqu"à 15 %

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/exposition

#### Durée:

Comprend l"application jusqu"à 60 min

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

# Équipement de protection individuelle

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Dermique - efficacité minimale de: 95 %

# 2.2. CS4: Scénario contribuant Salarié: Application au rouleau, au pistolet et par flux (PROC11)

Catégories de processus Pulvérisation en dehors d'installations industrielles (PROC11)

Propriétés du produit (de l'article)

### Forme physique du produit:

Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

### Concentration de la substance dans le produit:

Comprend desconcentrations jusqu''à 15 %

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/exposition

# Durée:

Comprend l"application jusqu"à 60 min

### Conditions et mesures techniques et organisationnelles

# Mesures techniques et organisationnelles

Prévoir une extraction d''air aux points où se produisent des émissions.

Inhalation - efficacité minimale de: 90 %

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

### Équipement de protection individuelle

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

### 2.2. CS5: Scénario contribuant Salarié: Utilisation et dilution de concentrés (PROC19)

Catégories de processus Activités manuelles avec contact physique de la main (PROC19)

# Propriétés du produit (de l'article)

### Forme physique du produit:

Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à STP

### Concentration de la substance dans le produit:

Comprend desconcentrations jusqu''à 5 %

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/exposition

### Durée:

Comprend l"application jusqu"à 8 h

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

### Équipement de protection individuelle

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

# 2.3 Estimation d''exposition et référence à sa source

# 2.3. CS1: Scénario contribuant Environnement (ERC8a, ERC8d)

objectif de protection	Degré d"exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
eau douce	6.74E-05 mg/L	Autres données de mesure	0.042
eau de mer	6.7E-06 mg/L	Autres données de mesure	0.004
sédiment d''eau douce	0.0677 mg/kg poids à sec	Autres données de mesure	0.483
sédiment marin	0.00674 mg/kg poids à sec	Autres données de mesure	0.048
terre	0.0118 mg/kg poids à sec	Autres données de mesure	0.001

# 2.3. CS2: Scénario contribuant Salarié: Transfert de matériel (PROC8a)

Voie d'exposition, Effet pour la santé, Indice d'exposition	Degré d"exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
contact avec la peau, systémique, à long terme	0.068 mg/kg p.c. /jour	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.12
par inhalation, systémique, à long terme	0.456 mg/m <sup>3</sup>	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.457
voies combinées	N/A	N/A	0.577
par inhalation, local, à court terme	0.913 mg/m³	ECETOC TRA Salarié	< 0.001

	v2.0	

# 2.3. CS3: Scénario contribuant Salarié: Rouleau et peinture (PROC10)

Voie d'exposition, Effet pour la santé, Indice d'exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
contact avec la peau, systémique, à long terme	0.082 mg/kg p.c. /jour	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.144
par inhalation, systémique, à long terme	0.457 mg/m³	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.229
voies combinées	N/A	N/A	0.373
par inhalation, local, à court terme	0.914 mg/m³	ECETOC TRA Salarié v2.0	< 0.001

# 2.3. CS4: Scénario contribuant Salarié: Application au rouleau, au pistolet et par flux (PROC11)

Voie d'exposition, Effet pour la santé, Indice d'exposition	Degré d"exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
contact avec la peau, systémique, à long terme	0.214 mg/kg p.c. /jour	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.376
par inhalation, systémique, à long terme	0.121 mg/m <sup>3</sup>	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.122
voies combinées	N/A	N/A	0.498
par inhalation, local, à court terme	0.243 mg/m <sup>3</sup>	ECETOC TRA Salarié v2.0	< 0.001

# 2.3. CS5: Scénario contribuant Salarié: Utilisation et dilution de concentrés (PROC19)

Voie d'exposition, Effet pour la santé, Indice d'exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
contact avec la peau, systémique, à long terme	0.14 mg/kg p.c. /jour	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.248
par inhalation, systémique, à long terme	0.76 mg/m <sup>3</sup>	ECETOC TRA Salarié v2.0	0.076
voies combinées	N/A	N/A	0.324
par inhalation, local, à court terme	1.52 mg/m³	ECETOC TRA Salarié v2.0	< 0.001

# 2.4 Lignes directrices pour l''utilisateur en aval pour déterminer s''il opère à l''intérieur des valeurs limites définies dans le SE

# Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition:

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.